

ASSOCIATION DES ABONNÉS DU TÉLÉPHONE

SIÈGE SOCIAL :
6, RUE GREFFULHE
PARIS

TÉLÉPHONE
112-41

BULLETIN MENSUEL

SOMMAIRE

Assemblée générale extraordinaire. —
L'Administration des Téléphones en
France. — La grève des Abonnés. — Une
heureuse initiative. — Le règlement. —
Le téléphone automatique. — Ce que nous
faisons. — Tribune. — De ci De là. —
Conseil d'Administration. — Errata.

Schneer, sc.

OFFICE DESNOS
FONDÉ EN 1843

C. Chassevent
Ing. E. C. P.
11, Boulevard Magenta
PARIS

Télégraphe :
INVENTION-PARI

Téléphone :
263-54

BREVETS D'INVENTION

DEPOT
des
Brevets,
Modèles, &
Marques de
Fabrique en France
et à l'Étranger.

Recherches d'Antériorité
EXPERTISES
et Procès en contrefaçon

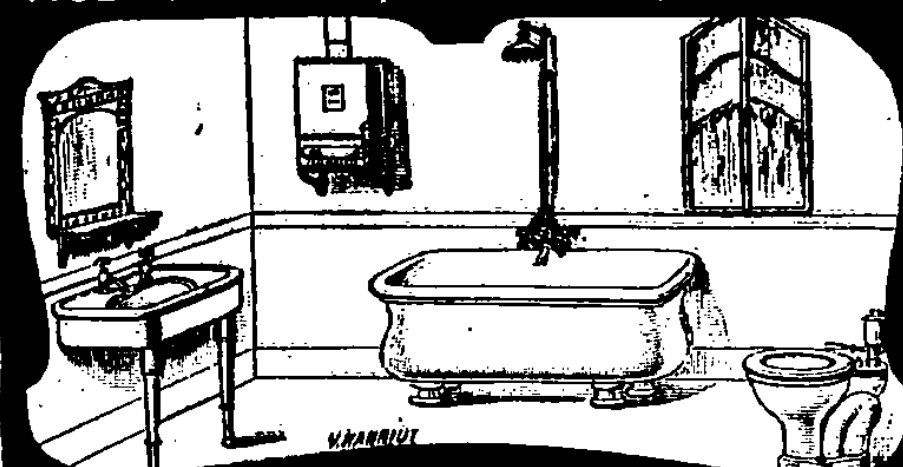
**EXIGER
L'ADRESSE**

**TOUJOURS
MIEUX**

**AMIEUX
FRÈRES**

**PETITS POIS
A L'ÉTOUFFÉE**
Cuits dans leur jus
PRÊTS À ÊTRE MANGÉS

**L'HYGIÈNE
MODERNE**
20-27-29
RUE DE COTTE, PARIS (XII)



FABRICATION & CONSTRUCTION DE FUMISTERIE
Appareils de Chauffage — Marbrerie et Tôlerie

A. PEDRAZZI & C^{IE}
Impasse de la Prévoyance, Rue des Abouls, SAINT-OUEN

LE "PEDRAZZI"
Poêle-Calorifère à Ventilateurs et à Feu continu
BREVETÉ S. G. D. G.

Ce nouveau Calorifère, avec 0,50 de chauffage par jour peut chauffer une surface de 2,000 m² à une température, moyenne et continue, de 17 degrés. **TELEPHONE 461-56**

NECESSAIRE A TOUS !
Indispensable aux Commerçants !

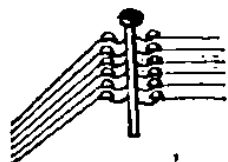
★ **Classeur V. D.** ★
(Breveté S. G. D. G.)

Alphabétique à pression. — Répertoire mobile, reliure latérale,
sans aucune perforation ni détérioration des documents.
Le plus vite, le seul pratique ; Bloc-Notes V. D. même système
Dépôt à PARIS, **Place Gambetta, 9** Téléphone **921-51**

'Bar-Lock'

DIRECTION

F. RUBSAM



Typewriter
C^o

Téléphone
320-57

38^{bis}, Rue Vivienne, 38^{bis}

ÉCRITURE VISIBLE

Demandez essai gratuit du Modèle 1904



Je vois tout ce
que je dicte !!!

Association

☛ ☛ ☛ Téléphone : 112-41 ☛ ☛

DES

Abonnés du Téléphone

Siège Social : 6, rue Greffulhe, PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le Samedi 15 Octobre, à 4 heures.

Le Conseil d'Administration ayant reconnu la nécessité d'apporter aux statuts de l'Association quelques modifications importantes, a décidé, dans sa séance du 22 Septembre, de convoquer les adhérents en Assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le Samedi 15 Octobre prochain à 4 heures de relevée, dans la Salle de la Société des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Président sur les opérations de l'Association ;
- 2° Propositions du Conseil d'Administration relatives à des modifications à apporter aux statuts ;
- 3° Ratification par l'Assemblée des nominations de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

NOTA. — Les adhérents recevront, en temps voulu, une carte d'entrée pour l'Assemblée générale extraordinaire.

L'Administration des Téléphones en France

SES BEAUTÉS

Nos lecteurs ont été mis au courant, par les bulletins d'août et de septembre, de la plainte que M. G. Loche, avocat à la Cour d'appel, nous avait adressée et que nous avons transmise à l'Administration, ainsi que de la suite donnée à cette plainte. Après la lettre que nous avait fait parvenir M. Salomon, Directeur du Cabinet et du Personnel au Sous-Secrétariat des Postes, Télégraphes et Téléphones, nous avons tout lieu de considérer l'incident comme clos, M. Loche, s'étant lui-même, aux termes de cette lettre, déclaré satisfait.

Aussi, notre étonnement fut grand à la réception de la communication ci-dessous, par laquelle M. Loche proteste contre les explications de M. Salomon.

Monsieur le Président,

Je vois, hélas ! que l'Administration fait aux réclamations transmises par votre Association

le même sort qu'à celles transmises directement par les abonnés. Mais elle ne devrait pas, au moins, violer aussi outrageusement la vérité ! J'apprends par votre numéro de septembre la réponse que l'on a faite à ma réclamation reproduite dans le bulletin d'août. Tout d'abord, à la suite de ma réclamation concernant le refus de me donner mon n° 697.69 demandé au Palais de Justice (et non au Tribunal de Commerce) je n'ai pas reçu de visite d'inspecteur, je n'ai donc pas pu « bien accueillir » des explications qu'on ne m'a pas données, ni « renoncer à réclamer mes frais de voiture » qui me sont dus et que je réclame au contraire énergiquement.

A la suite de ma réclamation, j'ai reçu, le jour même, un électricien ; quand cet ouvrier est entré chez moi, le timbre sonnait c'était l'Administration qui me téléphonait : mon appareil fonctionnait donc !

L'ouvrier l'a démonté et c'est alors seulement, après avoir dévissé des fils, qu'il a prétendu trouver une interruption qui ne s'est produite que pendant quelques minutes ; il n'a pu en établir la cause ; à force de chercher, il a trouvé une microscopique tache de rouille sur le pivot, pour justifier l'Administration !

Or, il y a plusieurs mois que je réclame, et je

paye l'entretien de mes appareils, entretien dont est chargée l'Administration.

Cette microscopique tache de rouille ne peut justifier l'Administration; j'en reviens toujours à mon raisonnement: je paie 400 fr. pour avoir la communication et faire entretenir mon appareil; celui-ci n'est pas entretenu et on ne me donne pas de communication... je réclame le remboursement de mes 2 francs de voiture!

Je vous prie d'appuyer ma réclamation auprès de l'Administration et de protester contre les inexactitudes trop nombreuses que l'on trouve sous la plume du « Directeur du Cabinet et du Personnel ».

Veuillez agréer.....

Naturellement, et pas plus que M. Loche, nous n'avons hésité un instant, et nous avons adressé, le jour même, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, la lettre ci-dessous.

Paris, le 16 septembre 1904.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux
Postes et Télégraphes.

Monsieur,

Lors de la visite que MM. le Marquis de Montebello et Max-Vincent, Président et Vice-Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, ont eu l'honneur de vous faire, vous avez bien voulu leur donner l'assurance que des instructions très précises seraient données à vos divers services pour que les plaintes et réclamations que notre Association pourrait leur transmettre fussent examinées avec le plus grand soin.

A la date du 28 juillet dernier, nous vous avons communiqué une réclamation émanant de M. G. Loche, avocat à la Cour d'Appel, en vous priant de vouloir bien faire procéder à une enquête très sérieuse sur cette plainte.

A la date du 19 août, une lettre signée du Directeur du Cabinet et du Personnel nous faisait connaître qu'à la suite des explications fournies par M. Froment, inspecteur, à M. Loche, ce dernier se déclarant satisfait, « retirait la demande qu'il avait formée primitivement, en vue du remboursement de ses frais de voiture. »

Cette lettre, publiée dans notre Bulletin mensuel de septembre, nous attire la réponse ci-jointe de M. Loche.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, qu'il ne nous est pas possible d'accepter pareils procédés de votre Administration, et nous sommes convaincus qu'il nous aura suffi de vous les signaler pour que pareils faits ne puissent plus se produire à l'avenir.

Il est de notre devoir d'appeler l'attention sur ces faits, et nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien prescrire sur cette question une nouvelle enquête, en donnant les instructions nécessaires pour que, cette fois, elle soit conduite avec toutes les garanties de sincérité et d'impartialité que nous sommes en droit d'exiger, tant en notre nom qu'au nom des intéressés qui, comme M. Loche, ont remis leur cause entre nos mains.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'hommage de mes sentiments de haute considération.

Le Président,

M. DE MONTEBELLO.

Quelles vont être, après cette seconde plainte, les explications de l'Administration? Nous ne le savons pas encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, bien qu'une quinzaine de jours déjà se soient écoulés depuis l'envoi de notre lettre à M. Bérard.

Mais, en tout cas, nous continuons à réclamer une enquête sérieuse, vraie, sincère, n'admettant pas de telles réponses erronées de la part de l'Administration.

Un de nos adhérents, M. le Dr Bosquain, vient d'être aussi victime d'une série d'incidents qui valent la peine d'être contés.

Dans le courant du mois de juillet, il fit effectuer au bureau 34 (avenue Marceau), par sa bonne, le versement de 100 frs pour un trimestre de son abonnement.

En son absence, le reçu de cette somme fut déposé sur son bureau, et y resta pendant deux ou trois jours, puis M. le Dr Bosquain, dans la hâte d'un départ à la campagne, le classa... et ne le retrouva plus.

Quelque temps après, un avis lui parvint, lui intimant, avec cette aménité et cette courtoisie qui sont les caractéristiques de l'Administration, l'ordre de payer le dit trimestre dans un délai de cinq jours, sous menace de suspension de ses communications.

Emoi de M. le Dr Bosquain, certain d'avoir eu en sa possession le fameux reçu et de l'avoir rangé! Malheureusement, les dimensions microscopiques de ces reçus facilitent de beaucoup leur perte et, ne pouvant le représenter, notre adhérent se résigna à payer une seconde fois!

Mais, suspectant, à bon droit, semble-t-il, le bureau 34 de négligence, M. Bosquain informa l'Administration, par nos soins, de son refus de payer une seconde fois au dit bureau.

La division de la comptabilité nous informa qu'un reçu de 100 fr. serait présenté, le lendemain, au domicile de M. le Dr Bosquain.

Mais, entre temps, ce dernier reçut un ordre téléphonique d'avoir à effectuer ce versement, sous peine de suspension, au bureau de la rue Ballu. Notez que notre adhérent habite rue de Chaillot!

Craignant, avec assez de raison, d'être victime d'une fumisterie, il préféra attendre qu'on lui présentât le reçu à domicile. Ce qui fut fait le 15 de ce mois. — Le second versement fut effectué.

Or, le lendemain même de ce paiement, un premier coup de téléphone avisait M. Bosquain d'avoir à payer immédiatement au bureau de la rue Ballu, et un second, au bureau 34!

M. Bosquain se fâcha, ce qui est assez compréhensible et expliqua qu'il avait payé, pour la seconde fois, la veille.

Naturellement, à chacun des deux coups de téléphone en question, nouvelle menace de se voir couper toute communication.

L'affaire en est là!

Tout commentaire serait superflu ! et, sans vouloir se montrer trop pessimiste, il est permis d'affirmer qu'il y a, dans les services de la comptabilité, un joli gâchis !

Un abonné paie une fois, puis une seconde, et coup sur coup on lui réclame un troisième et un quatrième paiement ! L'un d'eux devant se faire à l'autre bout de Paris !

Nous avons saisi M. le Sous-Secrétaire d'Etat de ces faits, sur lesquels nous l'avons prié de vouloir bien prescrire une enquête.

Toujours au sujet de ce service de la comptabilité, qui vraiment laisse trop à désirer, nous reproduisons ci-dessous l'exposé d'une mésaventure analogue dont fut victime M. le Dr Rousseau (décidément ce service n'aime guère les médecins) et que nous trouvons dans le numéro du 24 juillet *Le Médecin*.

Le Dr Rousseau, 17, rue des Fossés-Saint-Jacques, reçut un beau matin, un billet doux de l'Administration des téléphones, lui enjoignant de régler dans la huitaine la somme de 100 fr. montant de son trimestre d'abonnement téléphonique, sous peine de se voir couper toute communication — horresco referens !

Jusqu'ici, rien que de très naturel, mais ce qui peut paraître étrange, c'est que le Dr Rousseau avait déjà réglé quelques jours avant ce même trimestre. Ému, il se précipite dans le cabinet du receveur (Bureau de la rue de Tournon). Ce fonctionnaire très digne, à ses réclamations s'obstine à rester sourd. Le Dr Rousseau qui est un homme d'ordre exhibe alors sa quittance !

Cet incident si nous ne connaissions l'Administration et si nous n'en apprécions pas tous les avantages, nous suggérerait peut-être des conclusions aussi saugrenues que les suivantes :

1° L'administration des téléphones part d'un principe faux qui est le suivant : à savoir que le public est fait pour elle, alors que c'est elle qui est faite pour nous.

2° Elle manque d'ordre et mériterait que nous lui donnions nos 8 jours, si nous étions vraiment le peuple souverain que nos députables nous proclament et que nos députés ignorent totalement.

3° L'administration a tous les droits sur nous qui n'avons en échange aucun recours contre elle.

Mais nous sommes Français, nous aimons la femme par principe, par tempérament et par hérédité et nous n'en pourrions jamais vouloir à une administration qui nous en offre si gracieusement, et disons pour conclure :

Beware of Administration ! gardez vos quittances.

En effet, plus heureux que M. le Dr Bosquain, M. le Dr Rousseau a pu produire sa quittance. Mais qu'est devenue, au bureau où fut effectué le versement, la trace du dit versement ?

Mystère et administration !

Enfin nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en narrant, par le menu, une aventure, qui serait simplement du plus haut comique si

Quant aux dimensions un peu trop exigües des fameuses quittances revêtues du timbre de 0 fr. 25, en réponse à l'observation que nous avons faite à ce sujet à l'Administration, il nous a été répondu tout simplement que les Contributions directes en délivraient encore de bien plus petites.

elle ne révélait de la part de l'Administration, un sans-gêne incroyable envers les abonnés.

Un de nos adhérents, M. Leluc, à Ivry, faisait procéder dans son usine, au commencement de juillet, à quelques travaux de construction et d'installation, lesquels l'obligeaient à changer la place occupée par son appareil téléphonique et à le reporter *un mètre plus loin*.

Or, il est stipulé, dans les Règlements qui régissent l'emploi du téléphone, que nulle installation ni modification ne peut se faire en dehors du personnel de l'administration.

M. Leluc, en bon Français, respectueux des Règlements si absurdes soient-ils, écrivit le 16 juillet une première lettre pour demander que l'on vînt lui déplacer son appareil.

Pas de réponse !

Une deuxième lettre, puis une troisième, une quatrième enfin, le 13 septembre ne donnèrent aucun résultat.

Nous nous trompons !... un ouvrier électricien était passé chez M. Leluc, avait examiné le travail à faire, puis... était parti sous prétexte qu'il ne lui était pas possible de faire *seul*, le dit travail ! Depuis, plus de nouvelles.

M. Leluc nous informa de cet incident et immédiatement, nous priâmes le service compétent de donner satisfaction à notre adhérent, ajoutant qu'à défaut de toute autre raison, il paraissait l'avoir bien mérité par son inlassable patience !

On nous fit la promesse que le nécessaire allait être fait *de toute urgence*.

Nous fîmes part de cette heureuse nouvelle à notre adhérent, en lui exposant qu'en raison de cette extrême urgence, il y avait tout lieu d'espérer que huit jours ne se passeraient plus sans que son service fût rétabli !

Nous ne nous trompions guère, comme on va le voir. Le 6^e jour après cette conversation, M. Leluc nous faisait connaître que son appareil avait été déplacé mais que l'ouvrier qui avait fait cette opération délicate (?), n'avait pu la terminer, pour la raison que les fils devaient être détournés et que *ce n'était pas son service* !

Cela tournait à la plaisanterie. Immédiatement nous prenions la résolution de nous enquérir nous-mêmes des raisons pour lesquelles on agissait de cette façon.

Pauvres de nous !

Nous demandâmes le 783.18 (Dérangements) qui nous renvoya au 728.11 (Lignes) puis au 728.03, ensuite au 728.04 (Installations) ! Là, un employé nous affirma qu'il avait entendu parler de cette affaire, mais qu'il allait en référer à son conducteur de travaux. Enfin, et après une longue attente... on nous dit de téléphoner au 728.23 (lignes aériennes) qui certainement nous donnerait une solution.

Résignés à vider le calice jusqu'à la lie, nous demandâmes le 728.23... Résultat ! au bout de six minutes, exactement, *le 728.23 ne répond pas !*

Assommés par cette réponse brutale, et éprouvant le besoin impérieux de nous reposer un peu, (il y avait 35 minutes que nous étions suspendus au téléphone), nous raccrochâmes les récepteurs.

L'histoire, heureusement ne se termine pas là. Bien que nous eussions été ballottés de bureau à bureau, tombant de Charybde en Scylla, nos réclamations indignées avaient porté tout de même

et le lendemain matin, 21 septembre, après quatre lettres et un nombre considérable de conversations téléphoniques on est enfin venu mettre en état l'appareil de M. Lelue !

Tout vient à point à qui sait attendre !

S. S.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Bérard, sous secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, une lettre nous informant qu'il a prescrit une nouvelle enquête au sujet de la protestation de M. Loche, mais que ce dernier était absent, les résultats de l'enquête ne pourront nous être communiqués qu'après son retour.

La Grève des Abonnés

Nous recevons la lettre suivante:

Paris, le 23 septembre 1904.

Monsieur le Président,

Les arguments de M. F. R... (n° d'août dernier) ont du bon ce me semble. Je ne suis nullement un casseur de vitres, mais je fais les réflexions suivantes:

Pour qui connaît l'Administration, il est évident que celle-ci a des raisons parfaitement intéressées d'accepter systématiquement les revendications ouvrières et que les associations ouvrières ont par conséquent trouvé le moyen de se faire écouter, ou plutôt de se faire craindre.

Ce moyen, c'est l'action brutale, la grève. Devant les embarras, les dangers de la grève tout le monde plie bagage. C'est d'un exemple admirable.

Vous avez constitué un fort groupement, un syndicat, soit; mais au fond, ne fondons-nous pas dans nos revendications une sorte de petite administration, qui a la prétention de s'opposer à la grande, à la vraie, à la seule? Tous les échanges de lettres et visites que nous allons faire par votre très zélé intermédiaire prendront la forme administrative; ce sera forcément une petite lutte de chicane plus ou moins élégante où l'Administration est passée maîtresse.

Supposons au contraire la grève brutale de l'abonné; vous me direz qu'il ne sera ni de notre tempérament ni de notre éducation d'aller manifester et faire du bruit dans la rue? soit, je reconnais que c'est un gros atout de moins dans notre jeu, mais pourtant quelle extraordinaire surprise pour l'Administration, qui pour la première fois comprendrait qu'elle est bien un agent commercial, exposée à la loi de l'offre et de la demande!

Plus d'abonnés, plus d'argent; plus besoin de sous-secrétaire d'état, de chef de division, d'ingénieur, d'inspecteur, d'employé! Le jour de la Sainte-Fouche, le trésorier n'aura pas d'argent dans sa caisse pour honorer tout ce monde et l'on sera contraint d'implorer le budget.

Croyez-vous qu'à ce moment la très sainte Administration ne sera pas la première à mettre

bas les armes et à devenir d'une extraordinaire souplesse pour rattraper ses contrats?

Je ne suis pas sanguinaire, certes, mais vraiment j'éprouverais un grand bonheur à contempler la tête des grands chefs abandonnés dans leurs usines vides de clients.

Veuillez agréer je vous prie, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

D^r G. BARDET.

20, rue de Vaugirard.

Tout en se défendant d'être un « casseur de vitres » notre correspondant ne nous semble pas cependant, dédaigner les moyens coercitifs.

Et, a priori, rien n'indique qu'il ait tout à fait tort.

Mais la « Grève des Abonnés », pour séduisante qu'elle paraisse en principe, ne nous paraît pas de nature à faire avancer d'un pas la question.

Que reprochons-nous à l'Administration?

- 1° Son oligarchie et son dédain des clients.
- 2° Le fonctionnement déplorable du service.
- 3° Le prix exagéré de l'abonnement.

Examinons ces griefs un par un.

1° Le premier provient uniquement de ce que l'Administration est armée, contre les abonnés, par un règlement draconien, qui, à chaque ligne, suspend sur la tête de l'abonné la menace de la rupture des communications.

C'est, affirmons-nous, de là que vient tout le mal. Mais, en cas de grève, on se trouverait en présence de deux hypothèses également défavorables à l'abonné en grève.

1° Cet abonné refuse de payer sa quittance trimestrielle. Dans ce cas (art. 44 de l'arrêté ministériel du 8 mai 1901) l'Administration lui suspend l'usage de ses communications et le poursuit en paiement des sommes dont il est redevable. Ayant accepté, à la signature du Contrat, le dit règlement, l'abonné réfractaire sera toujours tenu de payer, pour des communications qu'il ne recevra pas.

2° L'abonné résilie son contrat. Dans ce cas l'Administration, qui reçoit plus de demandes qu'elle n'en peut satisfaire transfère simplement le poste à un nouvel abonné, et tout est dit. Là encore, pas de déficit.

D'autre part, l'Administration des téléphones, qui produit annuellement 10 millions de bénéfices n'a jamais pu obtenir qu'on lui laissât une partie de ces bénéfices pour les consacrer à des améliorations urgentes. Comment croire, au cas, bien improbable, où la grève de 10.000 abonnés viendrait à diminuer ces bénéfices, que les maigres crédits qui lui sont accordés seraient immédiatement relevés?

Second grief. — Fonctionnement déplorable du service. Cela tient surtout à l'insuffisance du matériel, et l'on ne pourra remédier à cette insuffisance qu'au moyen de crédits largement votés et largement dépensés! Or les crédits dépendent des Chambres et c'est donc auprès de nos députés et sénateurs que la campagne doit être activement menée. Dans ce cas, encore une fois, la grève n'aurait aucune utilité.

Troisième grief. — Prix exagéré de l'abonnement. Sur ce point, nous prions nos lecteurs de se reporter au rapport de M^e Talamon, Prési-

dent de la Commission Judiciaire de l'Association, paru dans le bulletin d'août, page 3, 2^e colonne, article 16.

Ainsi que nos adhérents le verront par la lecture du présent bulletin, nous avons transmis officiellement ce rapport à M. Bérard, en lui demandant catégoriquement la sanction qu'il compte donner à ces desiderata, si nettement et si logiquement formulés.

Au résumé, une grève des abonnés constituerait un coup d'épée dans l'eau, et ne serait désastreuse que pour les abonnés grévistes. Ils se passeraient peut-être du téléphone pendant quelque temps, mais leurs correspondants non grévistes en seraient-ils satisfaits? *That is the question!*

Et puis, franchement, à combien notre correspondant évalue-t-il le nombre des abonnés qui prendraient cette mesure? Il se pourrait qu'il se fit illusion en tablant sur un chiffre de 10.000 et beaucoup d'abonnés préféreraient encore être servis d'une façon défectueuse qu'à ne plus être servis du tout.

Quant au bonheur de contempler la tête des grands chefs abandonnés dans leurs usines vides de clients que notre spirituel correspondant se résigne à ne considérer ce bonheur que comme un rêve! Une usine se vide quand la clientèle va ailleurs, tel n'est pas notre cas, puisque par la double force de son règlement et de son monopole, l'Administration nous tient pieds et poings liés.

S. S.



UNE HEUREUSE INITIATIVE

Nous avons rendu compte, dans le bulletin du mois dernier, du vœu émis par le Conseil général de la Charente-Inférieure au cours de sa session d'août, sur la proposition de M. M. de Montebello, Président de l'Association des Abonnés au Téléphone et membre dudit Conseil général.

Nous reproduisons ci-dessous le texte même de la motion de M. de Montebello:

M. DE MONTEBELLO. — Le Conseil général me permettra, à ce propos, de lui dire quelques mots d'une question qui m'est un peu personnelle, mais qui présente cependant un intérêt général.

J'ai créé il y a trois mois l'Association des abonnés du téléphone, qui compte aujourd'hui 4.000 adhérents. Notre Association poursuit l'étude de toutes les améliorations téléphoniques.

A la suite de cette création j'ai été officiellement convoqué par M. Sembat, président de la Commission des postes, des télégraphes et des téléphones à la Chambre des Députés, et j'ai eu une audience de M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes. Ils m'ont fait tous deux l'accueil le plus aimable et le plus encourageant.

M. Sembat m'a vivement félicité, et a félicité les membres de notre Association; il a émis le vœu que, d'une façon générale, les administrations publiques fussent stimulées par des Associations du genre de la nôtre.

De son côté, M. le sous-secrétaire d'Etat m'a beaucoup remercié; il m'a dit que notre Association lui avait porté un sérieux appui pour les crédits dont il a besoin. M. Bérard en effet ne dispose

pas de fonds suffisants pour réaliser les améliorations qu'il serait indispensable d'apporter dans le service des téléphones. Ce service est cependant pour l'Etat la source de bénéfices considérables, et il serait à souhaiter que, en bon commerçant, l'Etat employât une partie de ces bénéfices à mettre le service téléphonique à la hauteur des nécessités actuelles. M. le sous-secrétaire d'Etat est le premier à le reconnaître, mais il se heurte à l'opposition de M. le Ministre des Finances, qui se préoccupe avant tout de l'équilibre général du budget. M. Bérard m'a déclaré qu'il était très heureux d'avoir le concours de notre Association, qui, par ses vœux, appelle l'attention du Parlement sur les questions téléphoniques.

Je vous présente ces observations pour inviter ceux de mes collègues qui sont maires ou qui président des Sociétés particulières de vouloir bien envoyer à M. le sous-secrétaire d'Etat des délibérations afin de l'appuyer pour les demandes qu'il a besoin d'adresser aux Chambres pour améliorer le service téléphonique. Je constate du reste que M. Bérard, qui avait jusqu'ici hésité à réclamer les crédits nécessaires, a présenté le 2 juin, quelques jours après la création de notre Association, une importante demande de crédits, et que la Chambre qui avait semblé jusqu'alors se désintéresser de la question, a voté, à l'unanimité de 556 votants, des crédits pour les téléphones s'élevant à plusieurs millions.

M. GUILLAUD. — Je voudrais demander à M. de Montebello si la Société qu'il a créée dispose de fonds.

M. DE MONTEBELLO. — Elle a les cotisations de ses 2.000 adhérents, qui versent chacun 10 francs par an. La somme qu'elle encaisse ainsi est supérieure à ses besoins actuels, mais elle n'est pas trop élevée si on envisage les dépenses auxquelles notre Association aura à faire face, car elle veut envoyer des délégués pour étudier le fonctionnement du service téléphonique à l'étranger, notamment aux Etats-Unis où, paraît-il, ce service marche à la satisfaction de tous.

M. GUILLAUD. — J'ai posé ma question parce que si votre Association avait eu des fonds suffisants, elle aurait pu contribuer à la création de nouvelles lignes téléphoniques.

M. DE MONTEBELLO. — Notre Association est constituée de telle façon qu'elle ne peut entreprendre aucune affaire; elle est dégagée de toute idée de spéculation.

M. GUILLAUD. — Voici à quoi je faisais allusion: l'administration, quand des villes ou des sociétés lui font des avances, leur offre toutes facilités pour la construction de nouvelles lignes téléphoniques.

M. DE MONTEBELLO. — Notre Association n'est pas assez riche pour cela.

Pour vous donner une idée des dépenses nécessaires, je puis vous fournir les renseignements suivants: Vous savez qu'au commencement et à la fin des fils téléphoniques il y a ce qu'on appelle « un meuble », sorte d'immense tableau contenant des fiches avec clapets, qui montent et descendent suivant les appels des abonnés. Or, tandis qu'il ne faut que quelques jours pour ajouter un fil nouveau il faut dix-huit mois pour construire un de ces meubles; d'autre part la dépense d'établissement d'un fil téléphonique est peu élevée, tandis qu'un des meubles dont je parle ne coûte pas moins d'un million.

Ce sont donc des crédits importants qu'il faut à l'administration des postes et des télégraphes pour améliorer le service téléphonique, et nous nous efforçons de l'aider à les obtenir. Tel est le but de notre Association; j'ai cru intéressant de vous le faire connaître.

C'est à la suite de ces paroles que le Conseil

Général a émis à l'unanimité le vœu que nous avons reproduit dans notre dernier numéro.

Nous exprimons à nouveau l'espoir que l'exemple du Conseil général de la Charente-Inférieure sera suivi par beaucoup d'autres, sinon par tous, lors de la session d'avril.

LE RÈGLEMENT

Dans un article intitulé « Nos efforts » et qui parut dans le n° d'août de notre bulletin, nous avons dit quelques mots du règlement sous les fourches duquel, depuis tant d'années, se courbent les abonnés du téléphone.

M^e Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la cour de Cassation, Président de la Commission Judiciaire de l'Association nous avait remis, relativement à ce règlement, un rapport d'une argumentation serrée et d'une logique indiscutable, qui devait nous servir de base pour nos futures réclamations.

Ce rapport, qui a paru *in extenso* dans le Bulletin du même mois, ne nous attira que des félicitations; nous avons été heureux de le transmettre à son auteur.

Le Sous-Secrétariat en eut connaissance de la façon la plus naturelle, par le bulletin qui lui est adressé régulièrement mais nous avons cru préférable de lui laisser, ainsi qu'à nos adhérents, toutes facilités pour étudier ce rapport, avant de le lui transmettre officiellement et de lui demander les suites qu'il compte pouvoir donner aux arguments de M^e Talamon.

Deux mois se sont écoulés depuis ce moment, et, à la date du 23 septembre, nous avons adressé la lettre suivante à M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

*Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux
Postes, Télégraphes et Téléphones,
99, rue de Grenelle, Paris.*

Monsieur,

Lors de la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire avec M. Max-Vincent, avocat à la cour d'Appel et Vice-Président de notre Association, vous avez bien voulu nous demander de vous signaler les divers points du règlement téléphonique sur lesquels l'Association des Abonnés au Téléphone voudrait voir tout d'abord apporter des modifications.

En conséquence, au nom du Conseil d'Administration de l'Association, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport que M. Henri Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, a fait en sa qualité de Président de la Commission Judiciaire de l'Association, sur le Décret du 7 mai 1901 et l'Arrêté Ministériel de même date.

En vous transmettant aujourd'hui officiellement ce rapport, qui d'ailleurs a déjà été porté à votre connaissance par le Bulletin Mensuel de l'Association du mois d'août, je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me faire connaître quelle sanction votre Administration compte donner à l'important travail de M. Talamon.

Devant réunir à date très prochaine nos adhérents en Assemblée générale extraordinaire, nous espérons ainsi, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, être en mesure de leur faire connaître quelles réformes vous pensez pouvoir, dès maintenant, apporter au déplorable système téléphonique actuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

*Le Président,
M. DE MONTEBELLO.*

LE TÉLÉPHONE AUTOMATIQUE

Dans une de ses « Causeries scientifiques », toujours si intéressantes e l'*Echo de Paris*, M. Willy-Rogers consacrait dernièrement au *Téléphone automatique*, les quelques lignes suivantes:

La tempête soulevée, il y a quelque temps, par l'affaire Sylviac, est aujourd'hui bien oubliée. L'usage du téléphone continue, comme par le passé, à exaspérer les gens les plus patients, et l'on n'a rien fait pour améliorer les relations plutôt aigres du public avec les préposées de l'administration. A Londres, récemment, ce sont les demoiselles du téléphone qui, à leur tour, ont eu des velléités de révolte contre la tyrannie des règlements et la dureté des services. Là-bas comme ici, tout n'est donc pas pour le mieux et l'on sent qu'il y a quelque chose à faire.

Ce quelque chose, les Américains l'ont déjà réalisé et les Allemands ont commencé à s'en préoccuper sérieusement.

On s'est dit qu'avec les ressources infinies que possède l'électricité, il était inconcevable qu'on fût encore obligé, pour mettre deux personnes en communication téléphonique, d'avoir recours à une troisième, chargée d'accrocher le fil de celui qui parle au fil de celui à qui il veut parler; d'employer, en d'autres termes, un « relais humain », alors qu'il serait si simple de charger l'électricité elle-même de cette besogne.

D'où le téléphone *automatique* avec lequel chaque abonné appelle directement son correspondant, et dont le poste central renferme, au lieu de l'essaim bourdonnant des « demoiselles du téléphone », des commutateurs électriques dont le jeu silencieux vous met immédiatement en relation avec le « numéro » à qui vous désirez parler.

Il existe plusieurs systèmes de téléphones automatiques, qui sont tous basés sur les mêmes principes.

A chaque poste d'abonné ou dans chaque cabine publique, l'appareil ordinaire est complété par un dispositif d'appel formé, soit d'un cadran, soit d'un clavier, au moyen duquel on forme le numéro qu'on désire, en agissant sur les touches numérotées correspondantes. Par cette action, on déclenche successivement une série de commutateurs donnant les mille, les centaines, les dizaines et les unités et mettant finalement votre fil en relation directe avec celui du numéro appelé. On n'a plus, dès lors, qu'à sonner, et la communication est établie.

Pour le cas où le correspondant — suivant l'expression consacrée — n'est « pas libre », on en est prévenu immédiatement par un ronflement que produit dans l'appareil une machine magnétique sur laquelle le courant se trouve automatiquement

dérivé, empêchant du même coup de surprendre toute conversation étrangère à celle qu'on désire avoir.

Ce système vraiment merveilleux a été essayé, à Paris même, pour les communications à l'intérieur des bureaux de l'administration centrale des postes et télégraphes.

On en a conclu que son usage n'était pratique qu'autant qu'ils ne s'agissait que d'un très petit nombre d'abonnés, quelques centaines au plus.

Or, voici que l'*Illinois Telephone and Telegraph Company* vient de mettre en service à Chicago, un premier réseau de téléphone automatique pour 10,000 abonnés et qu'elle se dispose à établir un second poste central au même système desservant 25,000 abonnés !

Trois étages d'un vaste immeuble renferment les 14,400 commutateurs automatiques du réseau actuellement en service.

Toutes les lignes de ce réseau sont souterraines et logées dans des galeries ou tunnels d'un développement total de 32 kilomètres. Ce sont ces mêmes tunnels qu'on est en train d'utiliser, comme nous le disions dans une précédente « causerie », pour établir le « Métropolitain postal » de Chicago.

Ce n'est pas tout. Des galeries principales se détachent des branchements par lesquels des câbles téléphoniques pénètrent dans toutes les maisons du parcours. La Compagnie équipe à ses frais chaque appartement d'un circuit et d'un appareil (comme la Compagnie du gaz le fait à Paris, dans certains quartiers, pour ses conduits et ses fourneaux), réalisant ainsi le système du « téléphone à tous les étages ». Ce n'est qu'au cas où le locataire fait usage de l'appareil que l'on perçoit 25 centimes par conversation, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 400 francs ; une fois ce chiffre atteint, les conversations sont gratuites.

Un pareil système va être installé à Berlin. Il serait évidemment le bienvenu chez nous. Il entraînerait la suppression des demoiselles du téléphone, dont la situation est, plaisanterie à part, très digne d'intérêt. Mais nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'elles aillent renforcer le contingent de leurs camarades des postes, toujours en nombre insuffisant derrière des guichets trop encombrés.

La communication automatique présente, certainement, un côté séduisant bien fait pour prôner son adoption en France. Mais la question est trop délicate pour justifier l'engouement, un peu optimiste, de M. W. Rogers.

Beaucoup pensent comme nous à ce sujet, et nous en trouvons la preuve dans les essais faits en Angleterre, en Belgique et en France.

Dans les deux premiers pays, il s'agissait d'installer tout un nouveau réseau, et cependant, les administrations de ces deux pays en sont restées, après essais, aux prosaïques « relais humains ». Elles se sont contentées d'adopter des systèmes perfectionnés, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir sous peu.

Nous avons adressé, à cette occasion, la lettre ci-dessous de M. Willy Rogers.

Paris, le 30 août 1904.

Monsieur Willy Rogers,

Rédacteur à l'Echo de Paris.

Dans la « Causerie scientifique » de l'Echo de Paris du 29 de ce mois, vous avez bien voulu, au point de vue absolument technique, consa-

crer quelques lignes à la « question des téléphones ».

Mais, à ce sujet, permettez-moi de protester lorsque vous avancez que « la tempête soulevée par l'incident Sylviac est aujourd'hui bien oubliée... et que l'on n'a rien fait pour améliorer les relations plutôt aigres du public avec les préposées de l'administration ».

Si cette tempête, est oubliée de beaucoup d'abonnés, — et rien ne le prouve d'ailleurs —, elle ne l'est pas pour nous, par cette « Association des Abonnés du Téléphone » qui s'est précisément constituée pour prendre en mains la défense des intérêts des clients de l'Administration et veiller à ce que des incidents genre « affaire Sylviac » ne puissent plus se renouveler.

Nous vous adressons par ce même courrier, les deux premiers numéros de notre Bulletin Mensuel, lesquels, mieux qu'une longue lettre, vous renseigneront sur ce que nous avons fait, faisons et avons l'intention de faire. Permettez-nous d'espérer que leur lecture sera de nature à vous suggérer, pour une prochaine causerie scientifique, des idées un peu moins pessimistes sur cette question.

Mais, parlant en technicien, ne croyez-vous pas vous avancer un peu trop en discernant au « système automatique » le brevet de perfection que certains, en lisant votre article, seront peut-être tentés de lui accorder de confiance ? C'est une question bien ardue que celle-là, et, si ce système est à peu près pratique en Amérique, avec des réseaux de 5 à 6.000 abonnés, dans un pays neuf où le public, engoué pour tout ce qui est automatique, n'en veut voir que les avantages sans en vouloir discerner les inconvénients, croyez-vous qu'il soit avéré qu'il remplacerait avantageusement ce système démodé, dites-vous, des « relais humains ».

Nous ne nous lancerons pas, à l'aveuglette, sur ce terrain ; de même que toutes les autres questions susceptibles d'apporter un remède à l'état de choses actuel, l'automatisme sera étudié avec soin par nous, mais, jusqu'à plus ample informé, nous sommes convaincus qu'il y a lieu de réserver la question.

Des essais sérieux ont, d'ailleurs été faits déjà à ce sujet par l'Administration des Téléphones ; on y a renoncé, on y reviendra, peut-être, mais, en attendant, n'en faisons pas la panacée universelle en laquelle, pauvres abonnés au téléphone que nous sommes, nous devons placer notre unique espoir.

D'ailleurs, vous savez fort bien que l'électricité, pour fée qu'on ait bien voulu l'appeler, n'en est pas moins une fée dépourvue d'intelligence, et permettez-nous de croire qu'elle a besoin, en la majorité des cas, d'être dirigée, obligation incompatible avec l'automatisme. Les essais auxquels il a été procédé en France ont amené un tel nombre d'erreurs qu'aucune communication n'était possible ; on demandait le 112.41, par exemple, et l'on obtenait le 118.14.

Pourquoi, nul ne le sait ; les manœuvres étaient bien faites, l'appareil fonctionnait régulièrement, tout allait bien... sauf la communication !

Veuillez agréer, etc.

CE QUE NOUS FAISONS

A diverses reprises, cette question nous a été posée : A quoi sert l'Association des Abonnés au Téléphone ? Nous reconnaissons l'excellence de l'idée qui a présidé à sa constitution mais... qu'avez-vous fait et que ferez-vous pour les abonnés ?

Posé de cette façon, le problème ne comporte qu'une solution, une seule réponse : Nous faisons et nous ferons, pour nos adhérents, *tout ce qu'il nous est possible de faire* !

Nous l'avons déjà démontré antérieurement : le problème à la solution duquel nous nous attaquons se présente sous plusieurs faces.

Dans certains cas, il ne s'agit que de réclamations habituelles : On sonne, on reste d'abord un quart d'heure devant l'appareil, à la fin on vous dit *j'écoute* puis, finalement, une des trois réponses fatidiques se fait entendre « Pas libre » — « On ne répond pas » — « Pas de ligne ».

Pour la première de ces réponses, il n'y a, malheureusement presque rien à faire, étant donné qu'il est assez malaisé de se rendre compte qu'à telle heure, telle minute précises le correspondant demandé était ou non en conversation.

Pour la seconde, la preuve du contraire est plus facile. Il est inadmissible, à moins d'un dérangement dans l'appareil que l'on ne « réponde pas » lorsque le dit appareil se trouve, comme il arrive fréquemment, à proximité de ceux qui s'en servent ! Dans le cas où l'abonné pourrait acquiescer *la preuve*, par son correspondant, que celui-ci n'a pas été sonné, (comme dans le cas de M. Loche), ne pas hésiter à nous saisir de l'incident. Entre parenthèses, un de nos adhérents, M. Arnaud, place Gambetta, nous a donné la clé de ces fréquentes affirmations « on ne répond pas ».

De même que les demoiselles ont reçu des instructions pour déclarer qu'un abonné n'est « pas libre » lorsqu'elle n'ont pas de ligne disponible pour le demander, de même elles doivent déclarer qu'on « ne répond pas » quand il y a soit sur la ligne, soit aux appareils, un dérangement empêchant d'appeler le correspondant !

Quant à la réponse « pas de lignes » elle nous trouve, tout au moins pour le moment, désarmés. Cette pénurie de lignes tient essentiellement à un défaut de matériel et à un vice d'organisation, contre lesquels nous luttons, mais dont nous ne pouvons avoir raison de suite.

D'autres réclamations se présentent également avec assez de fréquence, telles que celles ayant trait à une intempérance de langage du personnel à une défectuosité d'installations d'un poste, à un dérangement d'appareil, etc... Pour toutes ces plaintes, notre action a été, dès le début, très appréciée de tous ceux qui ont eu l'occasion d'y faire appel et nous profitons de cette circonstance pour rappeler à tous nos adhérents que notre concours leur est tout acquis.

Nous relatons plus haut l'aventure de M. Leluc, à Ivry, au sujet du déplacement de son appareil téléphonique.

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous la lettre que notre adhérent nous adresse à ce sujet :

Ivry, le 22 septembre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'incident avec l'Administration des Téléphones est terminé.

Je vous remercie de votre intervention heureuse et je vous prie d'agréer...

Notre intention n'est pas, naturellement de nous borner simplement à servir d'intermédiaires entre les abonnés et l'Administration. Nous voulons faire plus et mieux !

Mais les succès que nous avons déjà obtenus dans cette voie, montrent à quel point il était nécessaire de s'unir, puisque notre union a cet immense avantage de donner des résultats que des abonnés isolés ont souvent... et vainement, essayé d'obtenir !

Voilà donc pour les menues réclamations que nous amène, chaque jour, un courrier de plus en plus chargé.



Mais l'état de chose actuel, qui motive ces plaintes, doit être modifié de fond en comble ! Il faut que ce règlement, absurde autant que draconien, qui nous tient pliés sous son joug, soit remanié complètement, il faut que l'abonné ait autant de droits qu'il a aujourd'hui de devoirs, il faut enfin que cette somme de 400 francs qu'il paie par an lui concède les facilités qu'il escompte, auxquelles il a droit et qu'il n'a jamais obtenues.

Le Sous-Secrétariat est, aujourd'hui, saisi de nos *desiderata* ; il faudra bien, une fois pour toutes, qu'il s'explique à ce sujet avec une Association qui, il le sait bien, ne se paiera ni de vaines promesses ni de fallacieux arguments.

Quant à la qualité de fonctionnaire dévolue à ces demoiselles, par un inexplicable jugement de la 11^e Chambre, elle ne doit pas nous étonner ! La Cour d'Appel et la Cour de Cassation mettront, nous en sommes convaincus, bon ordre à cette singulière prétention !



Reste l'insuffisance et, disons le mauvais état de notre matériel.

Nous étudions actuellement les améliorations immédiates qu'il y aurait lieu de faire apporter à nos installations et à leur fonctionnement. L'Administration se plaignait d'avoir un personnel notoirement insuffisant ? Nous avons contribué à lui faire voter les crédits nécessaires à l'installation de 170 nouvelles téléphonistes.

Elle manquait de lignes ?

Dans ces mêmes crédits, qui lui ont été votés en juin, figure une somme de 236.000 fr. pour « extension des postes centraux non pourvus de multiples ». A l'heure actuelle on rehausse d'un étage le bâtiment central de Gutenberg afin d'y pouvoir placer les dits multiples, en construction depuis 13 mois.

Et, lorsqu'un jour nous nous trouverons en face d'une Administration dont une action énergique et persévérante aura détruit les habitudes routinières, dotés d'un règlement dans lequel les droits respectifs des deux parties contractantes seront égaux, et d'un matériel réunissant les der-

niers perfectionnements apportés à la téléphonie, lorsqu'enfin nous ne paierons plus, pour avoir des communications régulières et rapides, qu'un prix moins élevé que celui que nous acquittions pour ne pas en avoir du tout, ce jour-là, l'Association aura accompli toute son œuvre, et terminé la mission en vue de laquelle elle s'est fondée.

Nous y arriverons, certes, mais il faut pour cela que nous nous sentions soutenus par des milliers d'abonnés, qui nous donneront une force morale invincible ! *Sursum corda !*

S. S.

TRIBUNE

Nous avons donné ce mois-ci une place d'autant plus importante à la « Tribune » qu'elle avait été le mois dernier, très réduite en raison de la publication des noms de nos adhérents.

Il n'y aura du reste, pas lieu de s'en plaindre chacune des Communications insérées visant un cas d'intérêt général.

Nous saisissons cette occasion pour prier à nouveau tous ceux de nos adhérents qui auraient une réclamation ou une plainte à formuler, de nous l'adresser. Non seulement ils sont assurés, ce faisant, de voir donner une suite à leur réclamation mais encore ils fourniront à l'Association des arguments nouveaux, susceptibles de lui permettre d'affirmer, auprès de l'Administration, sa force et sa puissance.

14 septembre 1904.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous signaler un fait qui m'est arrivé aujourd'hui.

Vers deux heures, je sonne pour demander une communication: j'ai été obligé de sonner 6 fois en laissant entre chaque un intervalle raisonnable et en écoutant chaque fois si on me répondait.

Enfin, après un dernier carillon la demoiselle me dit: « j'écoute. »

Je réponds simplement avant de demander mon numéro « ce n'est pas trop tôt! »

La demoiselle me répond: « Oh! il n'y a pas 8 jours ».

Je lui dis alors que je n'ai pas à entendre des observations de ce genre; elle me répond « moi, non plus », etc...

Si j'écrivais chaque fois que le service est mal fait, ce serait au moins 3 fois par semaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Albert DECUGIS.

A la suite de cette plainte, nous avons saisi immédiatement l'Administration du fait qui nous était signalé.

A la date du 20 de ce mois, nous avons été informés, par la Direction du Service téléphonique que la demoiselle qui s'était rendue coupable de cet écart de langage avait été punie.

Nous le regrettons pour elle, mais il nous a paru que certaines de ces « petites fonctionnaires » n'avaient pas toujours pour les abonnés

le respect auquel ils ont droit et qu'en somme ils paient assez cher.

Prises dans leur ensemble, les employés du Téléphone constituent un personnel astreint à un service souvent pénible, toujours fatigant et elles ont, de ce fait, des titres à la bienveillance des abonnés. Mais ces abonnés exigent, avec raison d'ailleurs, que ce personnel soit poli avec eux et, en aucun cas, nous ne négligerons la répression d'insolences comme il leur en est, de temps à autre, reproché.

★

Dans le même ordre d'idées, nous avons vivement appuyé auprès de l'Administration supérieure une réclamation qui lui était transmise par M. G. Aubanel, et dont, nous ferons connaître le résultat dès que nous en aurons été avisés.

Paris, le 13 septembre 1904.

Monsieur le Président, Association des Abonnés du Téléphone, 6, rue Greffulhe (Paris).

Monsieur,

Voici mon cas : J'avais cru devoir contracter deux abonnements à Deauville (Calvados) et cette année j'ai dû dénoncer, immédiatement à l'Administration mes contrats. En effet, chose incroyable, pendant mon séjour en Normandie, d'une durée de trois semaines, je n'ai pas pu obtenir une seule fois une communication entre Deauville et Paris alors que pour mes affaires et mes relations de famille j'avais cru devoir contracter deux abonnements téléphoniques afin de pouvoir obtenir des communications plus faciles.

Je vous dirai plus : il m'est arrivé parfois d'attendre plus d'une demi-heure devant mon appareil pour pouvoir obtenir une simple communication entre Trouville et Deauville qui sont deux stations jumelles, vous le savez. Est-il possible de trouver un plus frappant exemple de la mauvaise organisation des lignes téléphoniques en province. Je me suis mis en grève et j'attendrai donc, pour devenir de nouveau un abonné à Deauville, l'établissement d'une ligne directe entre Paris et Trouville-Deauville ; et encore aurai-je la chance alors de pouvoir m'en servir ! car l'Administration ne se fait pas faute d'utiliser pour ses propres besoins les lignes directes établies à grands frais par les intéressés ; ce sont là des abus qu'il faut signaler et que nous devons tous combattre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur-Directeur,
CHERI-HALBRONN.

La lettre de M. Halbronn ne fait que nous confirmer dans cette opinion, que beaucoup partagent avec nous, que l'Administration ne fait rien pour essayer même de satisfaire les abonnés.

A cette époque de l'année où un exode presque général des Parisiens vient doubler et tripler la population des cités balnéaires comme Deauville, Trouville, Cabourg, Le Tréport, etc., aucune mesure n'est prise pour permettre aux abonnés l'usage du téléphone, usage qui leur est cepen-

dant tarifé un prix exorbitant.

Un des membres de notre Conseil d'administration, villégiaturant au Tréport, n'a pu, en deux mois, nous téléphoner une seule fois de cette ville, malgré la bonne volonté évidente du personnel du Bureau.

Pas de lignes!

Si l'on songe, d'autre part, que le fonctionnement du service télégraphique laisse tout autant à désirer que celui des téléphones, on conviendra qu'il fait bon être Français, et avoir une communication urgente à faire parvenir soit à sa famille, soit à ses relations commerciales.



Monsieur le Président,

L'Etat met à la disposition du public le télégraphe et le téléphone; on peut donc choisir entre une communication verbale ou écrite, lorsqu'on a un renseignement urgent à fournir à un correspondant.

Je le croyais jusqu'ici, comme tout le monde, mais j'en suis beaucoup moins sûr maintenant, après ce qui m'est arrivé hier:

A dix heures du matin, mon correspondant de Touraine me demande au téléphone, mais avec le mauvais état de la ligne, le bruit de fritures, nous n'arrivons pas à nous entendre et, au bout de 3 ou 4 minutes on coupe la communication.

Mon correspondant ayant une communication pressée à me faire, comme vous pouvez en juger par la dépêche ci-jointe (commençant par les mots: téléphone incompréhensible, etc.), me télégraphie le contenu de cette dépêche à 11 h. 10 du matin, et je la reçois... à 6 h. 20 du soir!...

Si vous en doutez, voyez le cachet apposé au verso vous pourrez y lire (difficilement), 18 h. 15 (donc: 6 h. 15 soir).

Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président, croyez-vous que le public doive s'estimer heureux d'être pareillement servi?

En tout cas, je crois qu'il faut renoncer à la consolation dont on usait quand on ne pouvait pas téléphoner; on disait souvent: mieux vaut télégraphier, cela ira aussi vite... Hélas!

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Je vous serai obligé de me retourner le télégramme de mon correspondant, lorsque vous n'en aurez plus besoin.

VATINET.

Nous avons immédiatement, par la lettre ci-dessous, transmis cette plainte à l'Administration.

Le 3 septembre.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux copie de la réclamation que nous adresse un de nos adhérents.

Le fait qui nous est signalé, en ce qui concerne la difficulté que l'on éprouve à téléphoner à de longues distances en raison des grésillements lointains, est loin d'être isolé, et, dans les réclamations très nombreuses que nous recevons des

Membres de notre Association, la même observation se produit fréquemment.

La question du télégramme qui met sept heures à franchir la distance séparant La Haye-Descartes de Paris, sort un peu de notre objet; Néanmoins les deux faits étant, en l'occurrence, connexes, permettez-moi de vous prier de vouloir bien nous faire connaître le résultat de l'enquête que vous ordonnerez sans doute à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président,

M. DE MONTEBELLO.

Le surlendemain, nous recevons la réponse suivante :

Paris, le 6 septembre 1904.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 septembre courant par laquelle vous me transmettez une plainte de M. Vatinet.

Une enquête vient d'être prescrite sur les faits qui me sont signalés. Les résultats vous en seront communiqués aussitôt que possible.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat

Le Directeur de l'Exploitation Electrique.

Mais, depuis ce jour (il y a bien près d'un mois) nous n'avons reçu aucune nouvelle au sujet de cette réclamation sur laquelle nous allons de nouveau attirer l'attention de M. le Sous-Secrétaire d'Etat.



15 septembre 1904.

Monsieur le Président,

L'édition de l'Annuaire téléphonique 1904 me donne un numéro faux: 568.65 au lieu de 55. L'erratum a été publié dans le supplément ce qui n'empêche pas des erreurs continuelles dans les appels ni des préjudices multiples pour moi.

Mais ce qui est grave, c'est que les bureaux téléphoniques et des postes ont presque tous négligé de corriger sur leurs annuaires les numéros faux et en particulier le mien.

Ne pouvez-vous demander à l'Administration de veiller à ce que les errata soient corrigés d'après la feuille qui a été publiée à cet effet.

J'espère Monsieur que vous voudrez bien vous occuper sans trop tarder, de cette question dont l'intérêt est commun à un assez grand nombre de personnes et recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

D^r L. GUINON.

Médecin de l'hôpital Trousseau.

Notre correspondant touche, dans sa lettre, à l'un des points les plus délicats de notre système téléphonique: L'ANNUAIRE!

Rempli d'erreurs, encombré d'une publicité inutile, l'annuaire officiel ne nous donne même pas les renseignements que l'on devrait y trouver.

Dans notre prochain numéro, nous examine-

rons cette question avec plus de développement et de détails.



Paris, le 23 septembre 1904.

Monsieur le Président,

Le 19 août dernier, vers 8 heures 1/2 du matin, j'ai demandé de la cabine téléphonique d'Hornoy (Somme) communication avec le 156-41, mon étude.

La receveuse d'Hornoy me donna le n° 10, et vers 9 heures 1/4 elle me dit que mon tour était arrivé.

J'étais stupéfait d'avoir obtenu aussi rapidement ma communication, mais hélas ma stupéfaction fut de courte durée. Lorsque je me suis approché de l'appareil, croyant causer avec l'un de mes clercs, ce fut une dame qui me répondit : 156-41 pas libre.

Je croyais que ce n'était qu'une affaire de quelques minutes, mais l'on me redonna un autre numéro d'ordre 12 — et je dus attendre à nouveau une heure 1/2 — cela aurait pu durer indéfiniment.

J'adressai immédiatement une réclamation, écrite à Paris rue de Grenelle et une autre à la direction d'Amiens.

A l'instant, par le téléphone, un employé de la rue de Grenelle vient de me téléphoner pour me dire que ma réclamation était fondée — que l'on n'aurait pas dû me redonner un nouveau numéro à la suite des autres, mais me rappeler aussitôt la communication libre avec le 156-41 — que les employés coupables avaient été punis.

L'Administration a mis 35 jours pour me donner sa réponse par téléphone. J'ai demandé à l'employé qui m'a donné la réponse à ma réclamation, pourquoi l'Administration ne m'adressait pas sa réponse par écrit ? Il m'a répondu que ce n'était pas l'usage !!!

Y a-t-il impossibilité absolue à modifier cet usage qui me paraît vicieux ?

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de ma considération distinguée.

A. DENEUX.

Nous reproduisons cette lettre, non pas pour le fait matériel qu'elle nous signale, et qui a d'ailleurs reçu satisfaction, mais pour protester à nouveau contre la désinvolture avec laquelle agit l'Administration dans ses rapports avec les abonnés.

Comment ! un abonné adresse une réclamation et la solution lui en est transmise, après 35 jours par un bref coup de téléphone, sous le couvert d'un anonymat, répréhensible dans tous les cas, mais honteux lorsqu'il s'agit d'une réponse à une réclamation !

Il ne faut pas chercher bien loin la raison de cette façon d'agir. L'administration ne craindrait pas, au cas où l'abonné se déclarerait insuffisamment satisfait, d'affirmer que la communication a été mal comprise, de désavouer même son employé ou de nier purement et simplement qu'il y ait eu communication.

Mais nous soutenons que lorsqu'un abonné mécontent fait à l'administration l'honneur de lui exprimer ses doléances par écrit, il faut que

la réponse soit également faite par écrit, et agir autrement constitue un subterfuge indigne d'une administration quelconque, a fortiori d'un service de l'Etat !

Paris, le 24 septembre 1904.

Monsieur le Marquis de Montebello, Président de la Ligne des abonnés au téléphone, à Paris.

J'ai l'honneur de vous signaler un fait qui s'est produit le 23 septembre à 11 h. 1/2 du matin.

Mme Masson me téléphonait du bureau auxiliaire situé au coin de la rue de Montreuil et du faubourg St-Antoine; pendant que nous causions, une autre personne, M. Lefèvre, habitant 124, avenue Daumesnil, s'est mis aussi à nous causer du n° 204 de la rue de Charenton, j'ai demandé plusieurs fois la surveillante, mais en vain.

Cette situation a duré exactement dix minutes pendant lesquelles j'ai pu prier ces deux personnes de bien vouloir faire constater par témoins cet état de choses, ce qui a été fait pour Mme Masson par la préposée au bureau auxiliaire du bureau où elle se trouvait et pour M. Lefèvre par M. Geoffroy, habitant, 14, rue de Saint-Mandé, à Saint-Maurice.

De mon côté, j'ai fait prendre un récepteur à M. Gaudron qui se trouvait chez moi pour encaisser une facture et qui a tout entendu, il habite 31, rue de Paris (Petit-Ivry).

A noter que pendant ces dix minutes j'ai constamment conversé avec l'un et l'autre de mes correspondants et même avec les deux à la fois, leur faisant bien remarquer que nous étions bien trois personnes sans compter les témoins sur la même ligne. C'est moi-même qui ai mis fin à l'entretien, sans cela nous y serions peut-être encore. Qu'on vienne encore assurer qu'on ne peut causer à trois personnes à la fois.

Quand je pense que si comme avant mon procès j'avais quitté mon appareil et que M. Lefèvre ait eu la fantaisie de dire des choses désagréables à ces demoiselles on m'aurait traîné à nouveau sur le banc des accusés, j'en frémis encore !

Je ne peux pourtant pas dormir avec mes deux récepteurs aux oreilles !

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

BELLOCHE.

P.-S. — Par ce même courrier, j'envoie une lettre identique à mon avocat Maître Schmoll.

Nos adhérents connaissent les mésaventures de M. Belloche, lequel fut condamné, le 1^{er} juin dernier, par la 11^e chambre à 100 fr. d'amende pour « paroles outrageantes envers des demoiselles du Téléphone, fonctionnaires chargées d'un service public. »

Or, M. Belloche a toujours prétendu qu'au moment où ces paroles outrageantes étaient prononcées, il venait de quitter momentanément l'appareil, que d'autre part plusieurs abonnés étaient en ce moment en dérivation sur la même ligne et que ces paroles, si elles avaient été exprimées, l'avaient été par un autre que lui.

L'Administration avait déclaré que s'il pouvait se produire, par suite de circonstances exceptionnellement rares, que plusieurs abonnés se trouvent en même temps en conversation, cette

confusion était immédiatement supprimée par les employées.

Tous les abonnés savent que cette déclaration est inexacte, mais M. Belleche, auquel elle valut une condamnation, a été véritablement bien inspiré lorsque, s'apercevant que le même fait se reproduisait (moins les paroles outrageantes) il a songé à en faire constater la matérialité.

D'autre part, cet entretien à trois a duré plus de dix minutes !

Nous ne doutons pas que M^e Schmoll, le dévoué et spirituel défenseur de M. Belleche, ne se serve avec empressement, lorsque la cause viendra en appel, de cette arme que l'Administration vient, si bénévolement, de lui fournir.



Monsieur,

J'ai eu le malheur de choisir, pour mon abonnement au téléphone, l'échéance du 1^{er} septembre. Or, je suis généralement absent de Paris à cette époque, et il m'en eût coûté comme vous allez voir.

A ma rentrée, le 6 septembre au soir, je trouve un avis de l'administration des postes m'informant qu'un objet avait été présenté chez moi et serait renvoyé à son expéditeur dans les 30 jours s'il n'était pas retiré. Rien n'indiquait que cet objet fût un pli émanant de l'administration.

J'allai le 9 au bureau de la place Chopin pour verser le montant de mon abonnement et retirer l'objet.

Entre parenthèses, ce bureau est fort éloigné de chez moi et de mon chemin ordinaire. Ne pourrait-on laisser aux abonnés la faculté de choisir une fois pour toutes le bureau où ils préféreraient verser le montant de leur abonnement ?

Au bureau, on me délivra un avis recommandé du bureau, m'annonçant que l'administration se verrait, à regret, dans l'obligation de suspendre l'usage de ma communication, si je n'effectuais pas le versement de la somme de cent francs dans le délai de cinq jours.

Cet avis était daté du 1^{er} septembre, et je constatai en rentrant chez moi, que la menace avait été mise à exécution, bien que je n'ai été touché que le 9, comme les pièces en font foi.

Ayant payé séance tenante, je sonne vainement à mon téléphone depuis dix jours. Le Receveur du bureau XVI, de la Place Chopin, qui regrette, administrativement, d'avoir coupé ma communication n'a pas encore fait le geste libérateur qui me la rendra.

Suis-je en règle, ou, après avoir payé, dois-je encore aller implorer, mon reçu à la main, les préposées au bureau téléphonique de Passy pour qu'elles veuillent bien me rendre l'usage d'un appareil qui me coûte si cher.

Veuillez, je vous prie, avoir l'obligeance de me renseigner sur ce point, ou, si je suis en règle avec tous les règlements connus et inconnus, de transmettre ma réclamation à qui de droit.

Au cas où vous trouveriez que, en tout état de cause, l'administration fait preuve d'un sans-gêne par trop grand, je vous autorise à insérer dans votre Bulletin ce qu'il vous conviendra dans cette trop longue lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

GROSSELIN.

A l'heure actuelle, et grâce à notre intervention immédiate, la communication a été rendue à M. Grosselin.

CORRESPONDANCE

Nous recevons tous les jours un grand nombre de lettres et de communications de nos adhérents.

Nous prions instamment nos correspondants de vouloir bien joindre à leurs lettres un timbre de 0.15 pour la réponse.

De çà De là

Nos lecteurs auront lu avec intérêt, sans doute, la traduction publiée dans notre dernier numéro, d'un article consacré à notre Association par l'*Electrical Review*, de Londres.

Cet article n'était pas signé, mais une personnalité très compétente de Paris nous avait assuré que l'auteur devait être M. Herbert Laws Webb.

M. Webb n'est d'ailleurs pas un inconnu pour nous et, à diverses reprises et de différentes sources, il nous avait été déclaré qu'il était, plus que probablement, l'homme le plus documenté qui existât au monde sur la question des téléphones.

Ayant écrit à M. Webb à ce sujet, nous en avons reçu de Stockholm la réponse ci-dessous, ainsi que l'offre pour notre œuvre d'un concours que nous avons été heureux d'accepter.

Cher Monsieur,

On m'a expédié de mon bureau votre très aimable lettre du 5 courant. Je suis bien heureux de savoir que vous avez trouvé l'article de l'*Electrical Review* à votre goût, car effectivement c'est moi qui l'avais fait. J'ai cru que le programme de votre Association aurait beaucoup d'intéressant pour ceux qui se consacrent à la téléphonie. J'aime à croire aussi que mon petit livre pourra vous être utile. (1)

Je suis en train, en ce moment, de faire un voyage à travers la Scandinavie, la Russie, l'Autriche et l'Allemagne pour observer les progrès de la téléphonie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

(1) Le petit livre dont il est question dans la lettre de M. Webb est intitulé : « Le Service des Téléphones. Son passé. Son présent. Son avenir » et constitue, certainement, le document le plus complet qui existe actuellement sur la question. N.D.L.R.

Nous avons adressé à M. H.-L. Webb, l'expression de nos plus vifs remerciements.



Nous extrayons, d'un document récemment publié en Amérique, les très curieuses statistiques téléphoniques suivantes.

PAYS D'EUROPE	NOMBRE des ABONNÉS	RAPPORTS des Abonnés à la population totale.	NOMBRE de Communi- cations par jour.
Bosnie.....	105	1 sur 16.219	200
Grèce.....	356	1 » 6.668	700
Bulgarie.....	624	1 » 5.982	2.200
Serbie.....	637	1 » 3.915	1.700
Luxembourg.....	2.102	1 » 112	6.900
Portugal.....	2.189	1 » 2.294	4.400
Roumanie.....	2.621	1 » 2.255	12.700
Finlande.....	12.000	1 » 222	56.900
Hongrie.....	17.289	1 » 1.113	133.000
Italie.....	17.956	1 » 1.810	54.000
Espagne.....	18.083	1 » 996	59.000
Belgique.....	18.530	1 » 361	121.000
Pays-Bas.....	19.840	1 » 257	101.700
Danemark.....	35.178	1 » 69	183.900
Autriche.....	35.218	1 » 742	325.600
Norvège.....	35.398	1 » 63	225.900
Russie.....	39.557	1 » 2.600	319.500
Suisse.....	44.203	1 » 75	83.700
France.....	81.905	1 » 475	554.000
Suède.....	87.510	1 » 58	862.000
Grande-Bretagne	231.938	1 » 179	1.229.000
Allemagne.....	341.134	1 » 165	2.338.000
<i>Total d'Europe..</i>	<i>1.044.303</i>	<i>1 » 368</i>	<i>6.785.000</i>
<i>Etats-Unis</i>	<i>1.020.647</i>	<i>1 » 53</i>	<i>7.719.000</i>

Quelques-uns de ces chiffres présentent une signification toute particulière.

Nous y voyons, par exemple, que la Suisse, pour une population *sept* fois moindre que la France compte plus de la moitié du nombre d'abonnés que nous avons en France. La proportion est encore plus saisissante en Suède, pays qui compte un abonné sur 58 habitants !

Il est bon de rappeler que sans doute à titre de compensation, nous payons beaucoup plus cher et nous sommes bien plus mal servis que partout ailleurs !

Mais que dire du nombre des abonnés en Angleterre, en Allemagne et, surtout, aux Etats-Unis, où ils sont plus nombreux que dans tous les pays d'Europe réunis !

S. S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 Septembre

La séance est ouverte à 4 h. 1/2 sous la présidence de M. M. de Montebello.

Présents: MM. M. de Montebello, Créténier, Thévin, Lauzanne, Dr Trognon, Archdeacon.

Excusés: MM. Max-Vincent et P. Munier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président soumet au Conseil une proposition de modifications à apporter aux Statuts de l'Association.

Après examen de ces modifications, le Conseil les approuve et décide de convoquer les mem-

bres de l'Association en Assemblée générale extraordinaire, laquelle aura lieu le 15 octobre prochain.

Le Conseil décide également la création d'une carte d'identité qui sera délivrée aux adhérents et qui leur servira de carte d'entrée aux assemblées de l'Association.

Mais cette carte d'identité ne pouvant être établie en temps utile pour pouvoir être utilisée pour l'Assemblée du 15 Octobre, le Conseil décide qu'une carte d'entrée individuelle sera adressée à tous les adhérents.

Le Conseil décide de soumettre officiellement à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, le rapport très documenté établi sur le règlement des Téléphones par M^e Talamon, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, Président de la Commission judiciaire de l'Association. Ce rapport, qui a été publié dans le bulletin du mois d'août, expose clairement toutes les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au dit règlement, dans l'intérêt des abonnés du Téléphone.

Le Conseil charge son Président de demander à M. le Sous-Secrétaire d'Etat d'examiner ce rapport et de faire connaître à l'Association les suites qu'il compte y faire donner.

Le Conseil procède ensuite aux nominations suivantes dans le corps des délégués :

11^e arrondissement, M. Forgeot, architecte, boulevard Voltaire.

13^e arrondissement, M. Belloche, industriel, 28, rue de Campo-Formio.

17^e arrondissement, M. Thévin, éditeur, 38 bis, avenue de la Grande-Armée.

9^e arrondissement, quartier Saint-Georges, M. Fallex, avocat, 8 rue Fromentin.

20^e arrondissement, quartier du Père-Lachaise : M. Vallaud entrepreneur de travaux publics, 35, avenue Gambetta.

Croissy, M. Houry, éditeur, Villa des Roses.

Saint-Cloud, M. Muel, notaire.

Melun, M. Stéphan, brasseur.

Nogent-sur-Marne, MM. Mias et Fleury, architectes.

Saintes, M. Guillaud, conseiller général, 77, avenue Gambetta.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire,

F. THÉVIN.

Le Président,

M. DE MONTEBELLO.

ERRATA

Quelques erreurs se sont glissées dans la liste des adhérents publiée dans le numéro de septembre. Nous les rectifions ci-après :

Au lieu de: *Société générale des Poudres de Sécurité*, lire *Société française des Poudres de Sécurité*.

Au lieu de: *Boiveau et Cie*, lire *Boyveau et Chevillet*.

Au lieu de: *Sonmany*, lire *Sormany*.

Au lieu de: *Méroch*, lire *Mersch*.

Enfin les noms suivants ont été omis :

Villard (P.) et A. Rogé, Bourse du Commerce.

Robert (A.), 120, rue d'Assas.

CHARRIER Frères

AGENTS DE CHARBONNAGES

62, Rue de Maubeuge, 62

PARIS

TÉLÉPHONE 250-15

MAISON DE CONFIANCE

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES

Spécialité d'Anthracite Anglais

COKES -- BOIS DE 1^{ER} CHOIX

2 0/0

d'escompte sur notre tarif à tous les
Abonnés au Téléphone.

Manufacture d'Appareils Téléphoniques et Accessoires pour Réseaux de l'État

GALLONIER, Ing^r E. C. P.

(Ancienne Maison A. WÉRY)

*Fournisseur agréé par l'Administration des Postes et
Télégraphes et les Compagnies de Chemins de Fer.*

POSTES MURAUX, MOBILES, COMBINÉS

Tous nos Appareils sont munis du microphone "Solid Back"

Le Microphone "SOLID BACK"

fonctionne dans tous les bureaux centraux de Postes; il est indéréglable
et ne demande pas d'entretien.

PRIX MODÉRÉS & REMISES

Bureaux et Ateliers : 39, BOULEVARD DE LA CHAPELLE, 39



MONTEBELLO

TÉLÉPHONE

116-06



TÉLÉPHONE

116-06

CHAMPAGNE

G. Lecocq : Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS

TOUSSAINT & SPITZER

Agents Maritimes

1, Rue Favart, 1, PARIS

(BOULEVARD DES ITALIENS)

SERVICES RÉGULIERS :

Pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie, la Russie, la
Méditerranée, l'Afrique (Côte orientale, Côte occidentale)
les États-Unis, le Canada, le Mexique, les Antilles, l'Amé-
rique du Sud, les Indes, l'Extrême-Orient, l'Australie.

GROUPAGES

TÉLÉPHONE : 250-98